# POUVOIR EN VUE DE LA CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ "!TODO:Emilien 16h16!"

## LE SOUSSIGNÉ

!TODO:genre! Emil Sc né le 27 MAI 1984 à !TODO:villenaissance! de nationalité AFGHANISTAN demeurant à Nantes (44300) - 5 av pep

### **DONNE TOUS POUVOIRS à**

#### La société WE DO GOOD

Société par actions simplifiée au capital variable de 14 390 Euros dont le siège social est à RENNES (35) - 51 rue Saint Hélier immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le numéro 797 519 105 représentée par Monsieur Jean-David BAR

#### à l'effet, en son nom et pour son compte de :

- Souscrire !TODO:nb! parts sur les !TODO:nb! parts de la société "!TODO:Emilien 16h16!", société en participation en cours de constitution, dont les principales caractéristiques seront les suivantes :
  - Objet : la société a pour objet, directement ou indirectement, en FRANCE ou à l'étranger :
    - La fourniture de prestations de conseils aux organisations pour les affaires et la communication ;
  - Apports : !TODO:nb! euros, divisés en !TODO:nb! parts de !TODO:nb! Euro chacune.
  - Domicile: !TODO:Adresse!,
  - Déclarée au tribunal de commerce de !TODO:Rennes!,
  - Gérant : !TODO:Gérant! ;
- Déposer entre les mains du futur gérant le montant de son apport en vue de la réalisation de l'objet social ;
- Signer les statuts de la société "!TODO:Emilien 16h16!" et plus généralement tous actes et documents constitutifs de la société "!TODO:Emilien 16h16!" ;
- Plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la constitution et l'immatriculation de la société "!TODO:Emilien 16h16!";

Fait à !TODO:Rennes! Le !TODO:Date! (!TODO:Pour la société X!) !TODO:genre! Emil Sc (1) Fait à Le

Pour la société "WE DO GOOD" Monsieur Jean-David BAR

(2)

- (1) signature accompagnée de la mention "Bon pour pouvoir"
- (2) signature accompagnée de la mention "Bon pour acceptation de pouvoir"

## **MODALITES DE LA CONSTITUTION**

Il est envisagé de procéder à la constitution d'une société en participation, régie par les articles 871 à 1873 du code civil.

#### Conditions de la constitution

Pour que la constitution de la société "!TODO:Emilien 16h16!" soit effective, les associés devront avoir apporté au moins !TODO:nb! euros en numéraire entre le !TODO:date! et le !TODO:date!.

Les statuts seront signés par les associés, soit en personne, soit par mandataire justifiant d'un pouvoir spécial.

#### Caractéristiques de la société

Les statuts de la société sont rendus accessibles aux associés avant sa constitution via le lien suivant !TODO:lien!.